Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1367

Artikel: Étrangers : la Suisse joue à se faire peur
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1010312

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le blé, les urnes et l'approvisionnement

À une forte majorité, le peuple suisse vient de renoncer au subventionnement intégral du blé. Fin d'un long processus pour parvenir à l'abolition du régime céréalier.

Soucieux d'assurer l'approvisionnement du pays en céréales panifiables, le peuple et les cantons inscrivaient, le 3 mars 1929, le régime du blé dans la Constitution fédérale. Régime ultraprotectionniste, avec, entre autres mesures, le subventionnement des cultivateurs et des meuniers ainsi que la prise en charge intégrale de la production à un prix fixé d'année en année et longtemps fort rémunérateur.

Ces dernières années, tandis que les problèmes d'approvisionnement perdaient de leur acuité et que la concurrence internationale se faisait plus vive, le régime du blé devenait de plus en plus intenable dans toute sa rigueur. D'où une abolition par étapes, en quatre votations successives: les citoyens ont augmenté le prix du pain le 30 novembre 1980, puis ils ont supprimé l'aide aux producteurs de blé cultivant le blé pour leurs propres besoins le 9 juin 1985, et la réduction du prix du blé indigène financée par les droits de douane le 25 septembre 1994. Enfin, le 29 novembre dernier, le peuple et les cantons ont, à une majorité jamais atteinte sur cet objet, abrogé le régime du blé, céréale panifiable dont la valeur de nourriture-symbole a manifestement disparu des esprits. La boucle est ainsi bouclée. Après une soixantaine de bons et loyaux services à la cause de l'autarcie économique du pays, le régime du blé s'efface devant Agriculture 2002, laquelle s'adapte à la mondialisation des marchés céréaliers: les petits meuniers ont disparu, les marchands de grains se concentrent, les prix du blé à la production ont diminué de 19% entre 1994 et 1997, l'agriculture suisse poursuit sa restructuration, plus forte et profonde que dans toute autre branche économique. Les paysans ont de quoi retenir leur souffle (*DP* 1366): Et les citoyens s'apprêtent à renoncer aux continuelles consultations populaires sur les grands thèmes de la politique agricole, après les votations décisives du 12 mars 1995 (article constitutionnel sur l'agriculture), du 9 juin 1996 (initiative populaire Paysans et consommateurs) et du 27 septembre 1998 (initiative dite Baumann/Denner). La démocratie semi-directe qui nous est chère ne souffrira pas de se reposer du côté des champs et des fermes, après que le souverain, à l'instar des Chambres fédérales, leur a consacré une attention extraordinaire, continuellement sollicitée par un secteur longtemps sous perfusion.

Désormais, les choses rentrent dans l'ordre des choses et des marchés, européens d'abord et aussi mondiaux. Dur dur certes, mais bien manœuvré, à la suisse, avec un doux mélange d'économie et d'écologie. *yj*

ÉTRANGERS

La Suisse joue à se faire peur

Avec le Luxembourg et le Liechtenstein, la Suisse abrite la plus forte proportion de population étrangère des pays européens (20,6%). Cette situation de fait suscite à intervalles réguliers des initiatives populaires visant à réduire cette proportion. La dernière en date, déposée en 1995, veut fixer un plafond à 18%.

Pourtant cette proportion est trompeuse. 23% des étrangers sont nés en Suisse, 16% y résident depuis plus de vingt ans. C'est dire qu'une part importante de ces «étrangers» est parfaitement intégrée, parle l'une ou l'autre de nos langues nationales, travaille et paie ses impôts tout comme les indigènes.

Nous persistons néanmoins à faire de l'acquisition de la nationalité helvétique une véritable course d'obstacles et à maintenir ainsi un taux élevé de population étrangère. Ce mécanisme permet à l'UDC et à ses acolytes nationalistes de faire de la peur de l'étranger son détestable fonds de commerce.

En juin 1994, la naturalisation facilitée des jeunes étrangers, acceptée par le peuple, n'a pas réuni la majorité des cantons. Il faut donc remettre sans tarder l'ouvrage sur le métier et reconnaître juridiquement la réalité: celles et ceux que nous côtoyons quotidiennement au travail, dans nos quartiers et dans nos loisirs, sont nos semblables. *jd*